

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024**

**Date de convocation :** 03 décembre 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-132 à 24-139 incluse	27	03	06	30
Pour la délibération n°24- 140 à 24-150 incluse	26	04	07	30

**Secrétaire :** Mme DUCASTEL

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ (représentée à partir de la délibération n°24-140), M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mm MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM., RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, MM. BALSAN, THOMAS Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (à partir de la délibération n°24-140)
- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

**ABSENTS :** MM. SAVY, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 24-136 Autorisations de programme et crédits de paiement pour 2025**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE**

**AFFICHÉ LE**

16 DEC. 2024

16 DEC. 2024

**Le Maire**

**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241209-24-136-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE  
PAIEMENT POUR 2025**

**RAPPORT**

**Monsieur le Maire** rapporte que par décision du Conseil municipal, la Ville de Louviers a fait le choix de recourir à la technique des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement dans la gestion de certaines opérations d'investissement qui dépassent, en terme d'exécution, le cadre annuel budgétaire.

Cette technique comptable a pour objectif principal de permettre la gestion pluriannuelle des engagements juridiques ayant une incidence financière, en accordant une autorisation de contractualiser dans un cadre pluriannuel.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de Programme correspondantes.

L'avancée des projets de la commune amène à prendre en compte des révisions de montant d'AP et des créations d'AP :

- Projet Corner Normand (tiers lieu) : création d'une AP en recette pour un montant de 1,8 M€
- Construction de la crèche des Acacias : révision du montant de l'AP en dépense pour pallier les dépenses liées à la garantie de première année d'achèvement des travaux : 2 k€.
- Phase 4 de la rénovation de l'Eglise Notre-Dame qui concerne le bas-côté Sud : révision de l'AP en dépense de 2,3 M€ et de l'AP en recette de 900 k€.
- Aménagement de la place de la Porte de l'eau : création d'une AP en dépense pour un montant de 500 k€ pour la participation auprès de l'Agglo pour les travaux d'aménagement de la place de la porte de l'eau.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025, il est donc nécessaire de **réviser** le montant des AP en dépense de 2,302 M€ et en recette à hauteur de 0,9 M€ ; et de **créer** des AP en dépense à hauteur de 500 k€ et en recette à hauteur de 1,8 M€.

Les éléments sont récapitulés dans le tableau ci-après.

## 2025 - AP Dépense :

Num_Prog	Programme	Num	AP (Lib long)	proposé AP
0101	ANRU	5	CRECHE DES ACACIAS	2 000
<b>Total 0101</b>				<b>2 000</b>
0701	PROJETS STRUCTURANTS	3	EGLISE PHASE 4	2 300 000
		11	PLACE DE LA PORTE DE L EAU	500 000
<b>Total 0701</b>				<b>2 800 000</b>
<b>Total général</b>				<b>2 802 000</b>

## 2025 - AP Recette :

Num_Prog	Programme	Num AP	AP (Lib long)	proposé AP
0701	PROJETS STRUCTURANTS	4	EGLISE PHASE 4	900 000
		8	TIERS LIEUX	1 800 000
<b>Total 0701</b>				<b>2 700 000</b>
<b>Total général</b>				<b>2 700 000</b>

Il est proposé au Conseil municipal de voter ces nouvelles Autorisations de Programme et de Crédits au budget 2024.

### DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311- 3,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Considérant** l'Instruction M14, et les décrets d'application,

**Considérant** le projet de budget primitif 2025,

**PROCÈDE** à la révision des autorisations de programme 2025 à hauteur de 2,3 M€ en dépense et 0,9 M€ en recette.

**PROCÈDE** à la création d'une autorisation de programme 2025 à hauteur de 0,5 M€ en dépense et 1,8M€ en recette.

**Adoptée par 26 voix pour 4 contre**



**Pour copie conforme  
Le Maire,**

**François-Xavier BRICHAUD**

Appréhension et signature en préfecture  
027-212703755-20241209-24-136-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024